



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 10/2017

Vevey, le 22 février 2017

**Ne pas diffuser
Embargo jusqu'au 10 mars 2017**

Actualisation de la tarification du stationnement public

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément à la décision municipale du 31 octobre 2016, la tarification du stationnement public en Ville de Vevey est amenée à changer dès le 1^{er} avril 2017. Les modifications portent sur une augmentation générale des tarifs du stationnement public payant, ainsi que sur une uniformisation des tarifs entre les zones de stationnement du centre-ville. Cette uniformisation permet de réduire les écarts de prix pour un stationnement en surface et en souterrain, favorisant l'utilisation du souterrain et améliorant la rentabilité potentielle des futurs parkings planifiés.

Dans sa séance du 7 décembre 2016, le Conseil communal a émis certaines réserves quant à la justification des augmentations de tarif prévues, et ainsi sur les recettes supplémentaires estimées et portées au budget 2017. Si la décision de revoir les tarifs de stationnement n'est pas systématiquement mise en cause, le Conseil relève que certains points doivent être clarifiés et qu'une communication adéquate à la population et aux commerçants doit être proposée.

Après consultation des services concernés, il nous paraît opportun de vous communiquer le raisonnement ayant conduit à ces modifications et leurs impacts pour les usagers.

Objectifs poursuivis en matière de politique de stationnement

À travers ses différents documents directeurs et les opérations concrètes menées par nos services communaux, la Ville de Vevey poursuit l'objectif de tendre vers une mobilité durable, tant pour ses administrés que ses visiteurs.

Le stationnement constitue le principal levier permettant d'influencer la mobilité générale dans notre région, et plus particulièrement les modalités d'accès à notre centre urbain. Il doit être disponible en suffisance pour garantir les échanges commerciaux, touristiques ou tout simplement riverains. Néanmoins, il ne doit pas présenter une offre excédentaire ou inadaptée, au risque de concurrencer de manière disproportionnée les autres modes d'accessibilité, dont en particulier, les transports publics. En la matière, la tarification et son étendue horaire sont tout aussi déterminantes que le nombre de places disponibles.

Ainsi, indépendamment des retombées financières générées par une augmentation des tarifs de stationnement, **la Municipalité estime qu'il est nécessaire de mettre à jour la tarification**

de l'offre publique existante afin de s'adapter à la politique et aux pratiques de mobilité actuelles.

Conformément aux lignes directrices de janvier 2015¹, il s'agit d'atteindre les objectifs et les effets suivants :

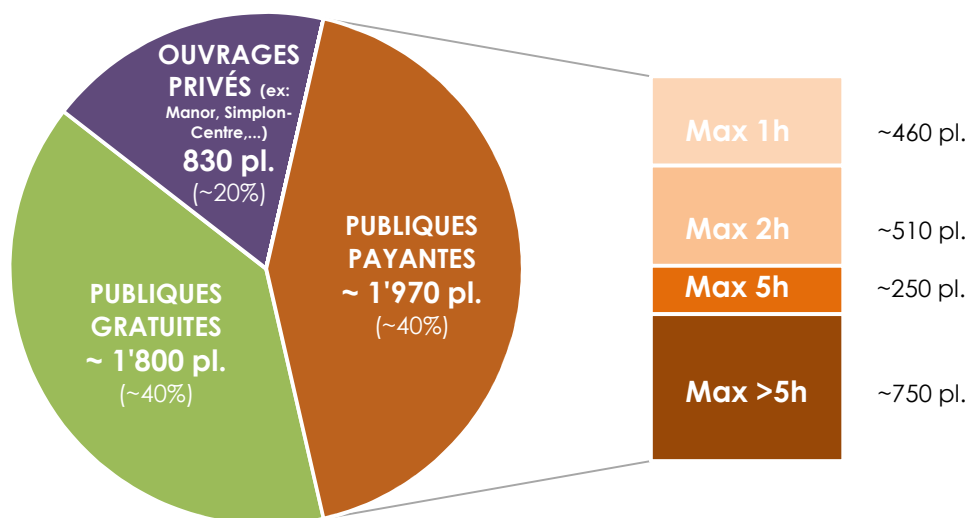
- **Maintenir une bonne accessibilité pour les déplacements liés à la viabilité du centre-ville**, en améliorant notamment les taux de rotation sur les places de stationnement qui s'y trouvent, et ainsi faciliter le stationnement des visiteurs et clients
- **Dissuader le stationnement, donc le trafic, des pendulaires dans le centre**, en limitant l'attractivité de l'offre publique, et ainsi favoriser le transfert vers d'autres formes de mobilité
- **Garantir le stationnement des habitants dans leur quartier**, en satisfaisant dans la mesure du possible la demande, et ainsi éviter des déplacements de véhicules en journée.

Nous profitons par ailleurs de la présente pour vous communiquer que l'étude stratégique d'organisation et de gestion de l'offre de stationnement à l'horizon 2030, demandée par le Conseil communal dans le cadre du préavis² « Parking Entre-deux-Villes » est en cours. La conception de cette vision à long terme du stationnement public communal nous conduit à prendre des mesures en amont à court et moyen terme, dont l'actualisation de la tarification du stationnement public qui fait l'objet de la présente communication.

Situation initiale

Selon le dernier recensement de nos services, près de 4'600 places de stationnement ouvertes au public sont offertes aux automobilistes sur le territoire communal, dont environ 40% sont gratuites. Il s'agit d'une offre publique généreuse, notamment en regard du très faible taux de motorisation des habitants de notre commune (385 véhicules pour 1'000 habitants en 2014, contre environ 474 dans le périmètre de l'agglomération) et de l'offre proposée dans d'autres communes de taille comparable.

Composition de l'offre en stationnement ouvert au public



¹ Rapport N° 09/2015 de l'Office de l'urbanisme

² Rapport N° 26/2016 sur le parking Entre-deux-villes de la Direction de l'architecture et des infrastructures

La Ville ne pouvant pas agir directement sur le stationnement proposé dans les ouvrages privés (Manor, Simplon-Centre, etc.), **les modifications de tarifications projetées ne portent que sur les 40% de l'offre globale, soit environ 1'970 places publiques payantes.**

Modifications prévues et impacts pour les usagers

L'actualisation de la tarification du stationnement a été étudiée vis-à-vis de son impact global. Elle est ainsi adaptée en fonction des particularités du territoire et de la fonctionnalité souhaitée des places de parc. Les modifications, **prévues dès le 1^{er} avril 2017**, portent sur :

1. Les places payantes en surface et en souterrain :

Les tarifs horaires du stationnement payant évolueront de la manière suivante :

	En journée (CHF par heure)		La nuit (CHF par heure)	
	Actuel	Dès le 01.04.2017	Actuel	Dès le 01.04.2017
Zones 30 min. à 5h	1,20/h (jusqu'à 2h) puis progressif ou dégressif	2.-/h (jusqu'à 3h) puis 1.-/h	Gratuit	Gratuit
Zones 11h	1.-/h (jusqu'à 2h) puis 0.50/h	1,50/h (jusqu'à 3h) puis 0.80/h	Gratuit	Gratuit
Parking du Panorama	1,20/h à 1,50/h	2.-/h (tarification à la demi-heure)	0,60/h à 0,75/h	1.-/h

Des exemples de tarification pour différentes durées de stationnement sont listés en annexe ainsi qu'un graphique comparatif de tarifs entre différents parkings souterrains sur la Riviera.

A titre de comparaison, les tarifs appliqués pour le stationnement au centre-ville de Pully sont de 2.-/h et atteignent 2,50 à 3.- respectivement en périphérie et au centre de Lausanne et de Renens (places en surface). De même, la ville de Morges, pratiquant aujourd'hui une tarification uniforme de 1,50 par heure, proche de celle de la ville de Vevey, projette de revoir ses tarifs cette année.

La tarification du stationnement public veveysan sera ainsi dans la ligne des centres urbains de taille similaire, mais restera bien inférieure à celle de la capitale vaudoise.

L'augmentation prévue des tarifs du stationnement public ne modifie en rien le nombre de places disponibles et les zones de stationnement gratuites sont maintenues (environ 40% de l'offre globale).

Les tarifs horaires se veulent ainsi plus simples et plus homogènes. Les horaires du stationnement payant ne sont pas modifiés.

2. Les abonnements au parking du Panorama et les macarons de stationnement :

Les tarifs des abonnements mensuels au parking public du Panorama, ainsi que ceux des macarons évolueront également selon la même logique :

Type	Vevey		Actuellement à ³				Abo VMCV
	Actuel	Dès le 01.04.2017	Pully	Morges	Lausanne	Neuchâtel	
Panorama général	140.-	200.-	165.-	209.-	300.-	275.-	74.- (2 zones) 108.- (3 zones)
Panorama bureau	120.-	180.-	145.-	185.-	250.-	255.-	
Panorama nuit⁴	90.-	100.-	50.-	90.-	40.-	135.-	
Macarons habitants	30.-	40.-	30.-	45.-	47.-	11.-	
Macarons pendulaires	60.-	80.-	n.d. ⁵	90.-	n.d.	120.-	
Macarons pendulaires avec abo. Mobilis 2 zones	30.-	40.-	n.d.	n.d.	51.-	n.d.	

Les automobilistes accédant au centre de Vevey disposeront de multiples possibilités de stationnement, y compris gratuites aux abords du centre-ville. En fonction de l'objet de leur visite et du lieu de stationnement, les tarifs d'utilisation du domaine public varieront.

³ Parkings comparés : « Pully Centre », « Centre Ville Morges », « Lausanne Riponne » et « Neuchâtel Seyon »

⁴ Samedi, dimanche et jours fériés compris à Vevey et Pully, uniquement dimanche et jours fériés ailleurs

⁵ Non défini

Conclusion

La décision municipale d'actualiser les tarifs horaires du stationnement dès le 1^{er} avril 2017 est cohérente vis-à-vis de l'évolution générale des politiques de stationnement en Suisse, ainsi qu'en comparaison des tarifs déjà pratiqués dans les principales zones urbaines lémaniques.

L'adaptation de la tarification du stationnement public en ville de Vevey permet de réduire la distorsion existante entre les coûts d'accès au centre de Vevey, respectivement pour les usagers venant en voiture et en transports publics. L'attractivité des modes alternatifs à la voiture sera ainsi renforcée, en particulier pour les déplacements pendulaires et les visiteurs occasionnels de longue durée.

Le nombre de places de stationnement ne fait pas l'objet d'une diminution, tout comme l'offre gratuite existante, proposant ainsi toujours aux automobilistes une grande variété de possibilités de stationnement à proximité du centre-ville.

Les réglementations horaires du stationnement payant ne seront pas modifiées.

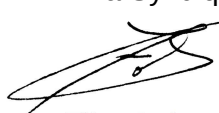
L'uniformisation des tarifs des trois premières heures de stationnement au centre-ville de Vevey facilite leur compréhension par les usagers de courte durée, qui se garent ainsi indifféremment dans toutes les zones du centre.

Le parking Panorama sera doté d'une facturation du temps de stationnement à la demi-heure, plus équitable pour ses usagers.

Dans le même souci de simplification et de modernisation de l'utilisation du stationnement, **la Ville de Vevey a activé l'utilisation de l'application « ParkNow »** sur son territoire au 1^{er} février 2017. Elle permet aux usagers de payer leur stationnement d'un simple clic et à la minute près via leur Smartphone.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 27 février 2017.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Annexes :

- Exemples de tarification pour différentes durées de stationnement
- Graphique comparatif de tarifs entre différents parkings souterrains

Exemples de tarification pour différentes durées de stationnement :

Exemple d'utilisation	Tarifs actuels	Dès le 01.04.2017	Trajet a/r en bus
Court arrêt 2h de stationnement	Zones 2h, 3h et 5h : 2.40 Zones à disque ou 11h : 0.- ou 2.- Panorama : 2.40	Zones 2h, 3h et 5h : 4.- Zones à disque ou 11h : 0.- ou 3.- Panorama : 4.-	Plein : 7,40 ½ tarif : 4,80 (deux zones, par adulte)
½ journée 4h de stationnement	Zone 5h : 4.20 Zone 11h : 3.- Panorama : 5.50	Zone 5h : 7.- Zone 11h : 5.30 Panorama : 8.-	
Journée 10h de stationnement	Zone 11h : Forfait 6.- Panorama : 14.50	Zone 11h : Forfait 8.- Panorama : 20.-	

Graphique comparatif de tarifs entre différents parkings souterrains

